



NOTE TECHNIQUE

CLIENT :	Ville de Baie-Comeau, Travaux publics et Services techniques
PROJET :	Travaux de prolongement de l'avenue du Labrador (route 389) entre les chaînages 0+520 et 1+630
OBJET :	Suivi annuel des espèces exotiques envahissantes
DESTINATAIRE :	M. Dave Therrien, directeur adjoint, Services techniques

Dans le cadre du mandat de surveillance environnementale des travaux de prolongement de l'avenue du Labrador (389) entre les chaînages 0+520 et 1+630, octroyé à WSP Canada Inc. (WSP), un état de référence des colonies d'espèces exotiques envahissantes (EEE) a été réalisé en 2017 avant le début des travaux. Il s'agit d'une exigence du décret 1040-2016 émis par le gouvernement du Québec et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Un suivi annuel des colonies d'EEE, sur une période de 2 ans suivant la fin des travaux (2018 et 2019), était également prévu.

Cette note technique présente la localisation et les caractéristiques des colonies recensées en 2019, soit 2 ans après les travaux. Ce dernier suivi visait à documenter l'évolution des colonies et déterminer s'il y a eu dispersion, notamment au site d'enfouissement.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les inventaires au terrain ont été réalisés le 26 juin 2019, soit dans la même période que les relevés de 2018 et 2017. Une visite complémentaire a été réalisée le 25 juillet 2019 pour valider certaines observations avec les plantes plus développées. Un technicien de WSP, spécialisé en végétation, a parcouru à pied l'ensemble de la zone d'étude afin d'identifier les espèces et délimiter les différentes colonies présentes au moyen d'un DGPS. Les colonies identifiées lors de l'état de référence (alpiste roseau et renouée japonaise) étaient localisées sur les cartes produites en 2017 et 2018 et leur délimitation a été mise à jour. Le site d'enfouissement de colonies a également été parcouru afin d'identifier la présence d'individus qui s'y seraient propagés.

Les caractéristiques à relever pour chacune des colonies étaient les suivantes :

- liste des espèces retrouvées;
- localisation et délimitation;
- abondance/densité (faible, moyenne ou élevée) et taille moyenne des plants (avec photos à l'appui).

RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION

Les colonies d'EEE recensées et délimitées le 26 juin apparaissent sur la carte 1. La nouvelle route et son emprise, selon les plans pour construction, y ont été superposées, tout comme la délimitation des colonies relevée en 2018 et 2017. Les photographies de chacune des colonies encore présentes se retrouvent à l'annexe A.

Alpiste roseau

De l'alpiste roseau a été retrouvée en quantité importante de part et d'autre de l'emprise de la route existante entre les chaînages 0+520 et 0+725 (carte 1; annexe A). Deux colonies ont été identifiées (AR-C1 et AR-C2) et totalisent une superficie de 3 051 m². Il s'agit d'une diminution par rapport aux superficies observées en 2017 et en 2018, qui couvraient alors des superficies à l'intérieur de l'emprise actuelle de la route. Les caractéristiques des colonies sont détaillées au tableau 1.

Tableau 1. Caractéristiques des colonies d'alpiste roseau recensées en 2017, 2018 et 2019

Colonie	Localisation	Superficie 2017 (m ²)	Superficie 2018 (m ²)	Superficie 2019 (m ²)	Abondance / densité (2019)	Taille moyenne (2019) (cm)
AR-C1	Chaînage 0+558 à 0+725; à l'ouest du chemin existant	2 444	1 365	1 024	Moyenne	30
AR-C2	Chaînage 0+525 à 0+620; à l'est du chemin existant	2 572	1 686	644	Moyenne	30

Renouée du Japon

Une seule colonie de renouée du Japon a été répertoriée en 2019 (RJ-C2), totalisant une dizaine de plants et s'étendant sur une superficie de 4,7 m² (carte 1; annexe A). Il s'agit d'une diminution de superficie par rapport à 2017 et 2018 où deux colonies avaient été identifiées. La colonie restante est située en dehors de l'emprise, soit à 77 m à l'est de la future route. Les caractéristiques des colonies observées depuis le début du suivi sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Caractéristiques des colonies de renouée du Japon recensées en 2017, 2018 et 2019

Colonie	Localisation	Superficie 2017 (m ²)	Superficie 2018 (m ²)	Superficie 2019 (m ²)	Abondance / densité (2018)	Taille moyenne (2019) (cm)
RJ-C1	Chaînage 1+295 à 1+320; à 36 m à l'est de l'emprise de la nouvelle route	81	19	0	Faible	30
RJ-C2	Chaînage 1+345 à 1+370; à 77 m à l'est de l'emprise de la nouvelle route	47	178	19	Faible	30

CONCLUSION

Le suivi 2019 a permis de documenter l'évolution des colonies d'EEE sur le site 2 ans après la réalisation des travaux. Les deux espèces inventoriées en 2017, soit l'alpiste roseau et la renouée du Japon, sont toujours présentes, mais les superficies sont en diminution. Les colonies d'alpiste roseau qui demeurent sont celles qui se trouvaient à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route et qui n'ont pas été affectées par les travaux. Seule une petite partie de la colonie déborde dans l'emprise de la nouvelle route et aucune n'a été observée au site d'enfouissement. En ce qui concerne la renouée japonaise, les colonies n'avaient fait l'objet d'aucune intervention, mais elles ont vu leur superficie diminuée.

PRÉPARÉ PAR



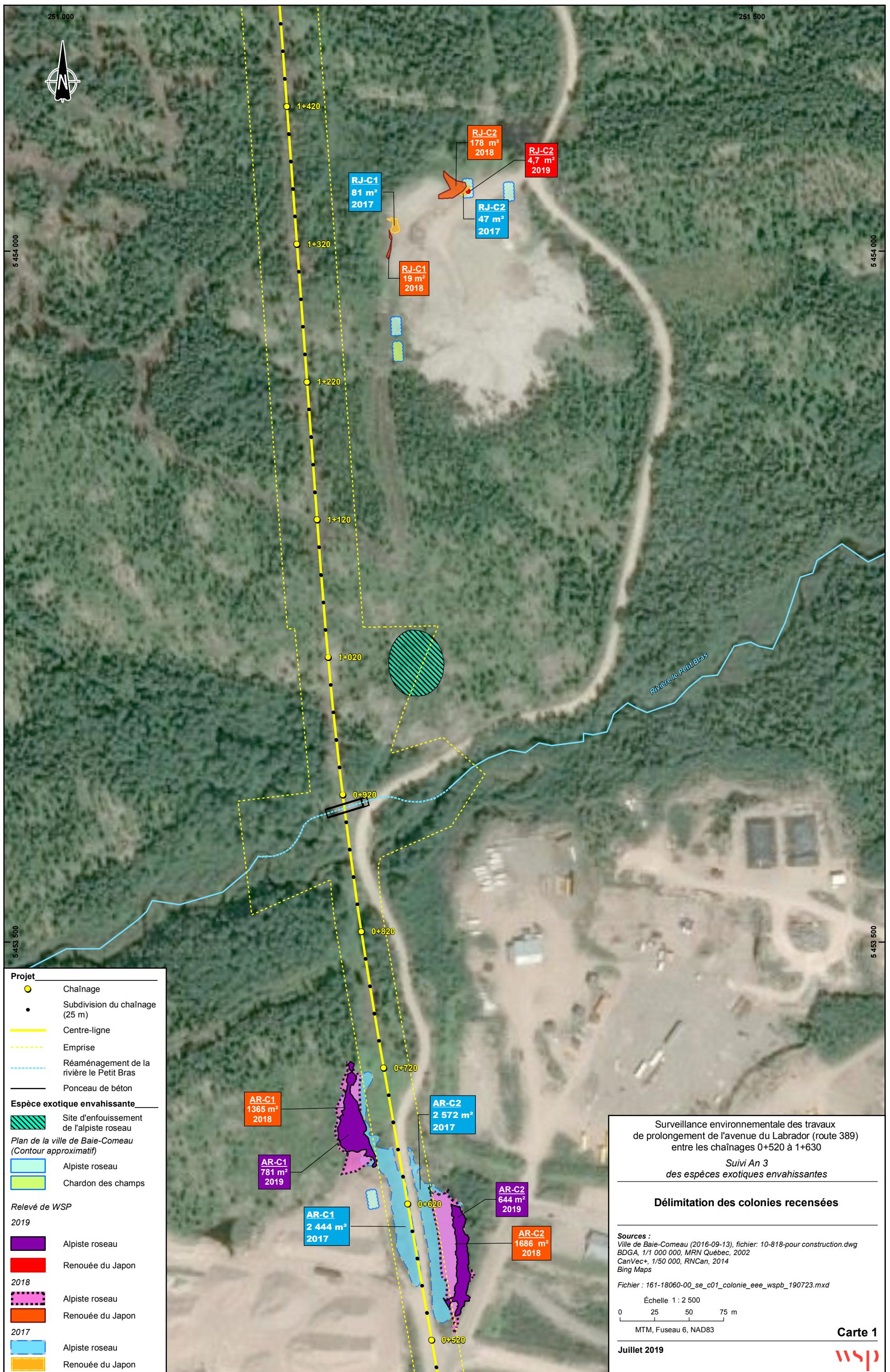
François Gagnon
Chargé de projet

RÉVISÉ PAR

Isabelle Simard
Biologiste

CARTE 1

Délimitation des colonies recensées



ANNEXE A

Montage photographique



Photo 1. Colonie d'alpiste roseau à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route
(colonie AR-C2) - 25 juillet 2019



Photo 2. Colonie d'alpiste roseau à l'extérieur de l'emprise de la nouvelle route
(colonie AR-C1) - 25 juillet 2019



Photo 3. Pousses de renouée japonaise (colonie RJ-C2) - 25 juillet 2019



Photo 4. Vue générale du site d'enfouissement de l'alpiste roseau - 25 juillet 2019